

Rentrée des classes 2011-2012 au secondaire 2

Rentrée réjouissante dans le domaine de la formation professionnelle

Lundi 15 août 2011, les écoles du secondaire 2 ont accueilli les apprenants de la formation professionnelle, alors que les étudiants des lycées ont fait leur rentrée scolaire le lundi 22 août 2011. Au total ce sont 3.408 jeunes (3.384 en 2010) qui commencent cette année une formation postobligatoire: 2.397 dans les centres de formation professionnelle (2.237 en 2010) et 1.011 dans les lycées (1.147 en 2010).

Au niveau de l'effectif total, la rentrée des écoles postobligatoires neuchâteloises est marquée cette année par une hausse significative dans les écoles professionnelle et une importante diminution dans les lycées académiques. De plus, une augmentation du nombre de places d'apprentissages disponibles est relevée et nous atteignons ainsi un nombre jamais égalé depuis 10 ans. Les efforts du Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS) portent manifestement leurs fruits.

Poursuite de la mise en œuvre d'objectifs stratégiques

Ainsi, l'année scolaire 2011-2012 est à nouveau fortement marquée par la poursuite de la mise en œuvre d'objectifs stratégiques:

- attirer un plus grand nombre d'élèves libérables en formation professionnelle;
- augmenter la part des formations professionnelles en entreprise (formation duale) par rapport aux formations en écoles à plein temps.

L'atteinte de ces objectifs n'est possible que grâce à une forte mobilisation des employeurs privés, publics et para-publics en faveur de l'apprentissage dual, car les partenaires sont convaincus de la justesse de cette voie de formation pour l'économie de notre pays. Le DECS tient d'ailleurs encore à remercier l'engagement déjà montré par les employeurs du canton pour atteindre ces objectifs.

Ainsi, la concrétisation du plan d'actions en faveur de la formation professionnelle continue à se déployer et induira notamment des restructurations, une collaboration accrue avec les milieux économiques et un meilleur soutien aux jeunes et aux entreprises.

Situation des filières de formation professionnelle

Parmi les principales tendances observées en formation professionnelle à la rentrée d'août 2011, il est à relever que la croissance des effectifs constatée jusqu'en 2008, dans les domaines techniques, est ralentie et semble avoir atteint une certaine constance.

Dans le domaine de la santé et du social, une augmentation des effectifs est constatée, ceci en lien notamment avec les nouvelles offres de formation à l'ESTER-CIFOM.

Dans les domaines de la construction et des arts et métiers, les effectifs sont en augmentation.

Au vu de la demande toujours très importante, les directions des centres professionnels concernés ont en outre cherché à stabiliser les effectifs de préapprentissage et à encourager les jeunes ayant le potentiel à débiter un apprentissage directement au sortir de la scolarité obligatoire.

Ainsi, l'année scolaire qui se termine revêt un caractère particulier dans la mesure où les filières de formation à plein temps du secondaire 2 sont en pleine mutation. Ainsi, bien qu'en parallèle à la révision de l'offre de formation en école à plein temps du canton, le Conseil d'Etat ait pris un certain nombre de mesures permettant la création de nouvelles places d'apprentissage, l'avenir des jeunes en section moderne a été en particulier source de grande attention.

La mise en place de nouvelles conditions d'admission dans les formations à plein temps du secondaire 2 ainsi qu'un examen de rattrapage ont permis de confier aux filières de maturité professionnelle et spécialisée des élèves répondant à des exigences scolaires élevées. Pour les domaines du commerce et du santé-social, un certain nombre de jeunes issus de 9^e moderne ne répondaient donc pas aux exigences fixées.

Conscient de cette nouveauté dans le paysage de l'éducation neuchâteloise, le DECS a confié au Service des formations postobligatoires de l'orientation (SFPO) le soin de mettre en place un suivi particulier de ces élèves ne pouvant pas entrer en filière de maturité.

Parmi ces jeunes issus de 9^e moderne et ayant échoué aux examens d'admission:

- environ une moitié des élèves ont signé un contrat d'apprentissage;
- un quart de ceux qui sont promus et qui ont obtenu 18 points au terme de l'année scolaire, ont pu être admis dans les filières à plein temps (moyennant le fait qu'ils se soient inscrits) ou en classe de préapprentissage;
- un quart des élèves ont trouvé des solutions (stages linguistiques, coaching, ...) ou refait une année à l'école obligatoire parce qu'ils étaient non promus.

Tous les jeunes se sont vu proposer une solution de prise en charge ou de formation par le SFPO.

Situation dans les lycées

En 2010, la baisse des effectifs totaux en maturité gymnasiale était de 0.4%. Cette baisse est beaucoup plus conséquente cette année-ci sur l'effectif total, puisque qu'elle atteint un taux de 8% (148 élèves).

En école de culture générale, le nombre d'élèves inscrits en 1^{ère} année est stable à 2 unités près. Par contre en filières à plein temps du domaine commercial (CFC et maturités professionnelles), nous assistons cette année à une très forte baisse des effectifs. En effet, cette baisse se monte à 32% (Lycée Jean-Piaget et CIFOM-ESTER). Une telle diminution est liée d'une part à la mise en place des nouvelles filières de formation (avec disparition du diplôme de commerce) et à leurs conditions d'admission et d'autre part à la mise en œuvre du plan d'action visant à favoriser la formation duale.

Nouvelle progression de l'offre de places d'apprentissage

En dépit de la crise économique, l'offre de places d'apprentissage marque une nouvelle fois une progression significative (près de 80 places supplémentaires). Ce résultat très encourageant est certainement encore une fois le fruit à la fois des efforts de sensibilisation du DECS et de démarchage menés par le SFPO et de l'attitude constructive et responsable des associations et des employeurs de notre canton. Une centaine de places sont actuellement disponibles et les contrats d'apprentissage peuvent encore être conclus et enregistrés durant les semaines à venir.

De nombreux projets en cours intégrés dans le Plan d'actions pour l'avenir de la formation professionnelle

Depuis 2009, le paysage de la formation dans le canton de Neuchâtel a considérablement changé. L'objectif de ces changements est avant tout pédagogique et contribue à dessiner des parcours cohérents menant à des formations de qualité et permettant aux jeunes de notre canton d'aborder le marché du travail avec sérénité. Dans le cas des maturités professionnelles, nous souhaitons qu'à terme une partie de l'expérience professionnelle se déroule en entreprise, ce qui garantira une formation de qualité, axée sur une pratique acquise sur le terrain. En dehors du domaine technique, il demeure encore actuellement une formation en école à plein temps pour obtenir un certificat fédéral de capacité (CFC) de commerce mais cette formation disparaîtra d'ici 2018 lorsque les places d'apprentissage correspondantes auront été créées.

Le rapport d'information qui sera proposé au Grand Conseil en automne contiendra aussi le modèle retenu pour une dualisation des écoles techniques.

Convaincu que l'apprentissage, en particulier en dual, répond aux besoins de l'économie régionale et qu'il constitue une voie de formation de qualité, le Conseil d'Etat a fixé des objectifs ambitieux visant, sur une durée de 8 ans, à faire passer le taux d'élèves libérables choisissant la formation professionnelle, de 58% à 68% (moyenne suisse: 72%) et la proportion d'apprentissages en système dual, de 57% à 80% (moyenne suisse: 88%).

Parmi les autres indicateurs qui guident notre réflexion, nous mentionnerons que l'âge moyen auquel un jeune signe un contrat d'apprentissage est actuellement d'environ 17,4 ans, alors qu'il était de 18,3 il y a 2 ans. Cela signifie donc que beaucoup de jeunes fréquentent une école à plein temps qu'ils ne terminent pas avant de débiter un apprentissage. Dans un autre registre, ce ne sont que 18% des entreprises du canton qui sont formatrices, ce qui nous semble insuffisant.

Concrètement, sur la durée de deux législatures (2009-2017), il s'agira d'une part d'ouvrir 400 places d'apprentissage supplémentaires et d'autre part, d'imaginer d'autres types de gestion des ateliers pratiques des écoles à plein temps, en particulier dans le domaine technique, impliquant davantage les associations professionnelles et les milieux économiques. Pour se donner un maximum de chances d'atteindre ces objectifs, le DECS a élaboré un projet de concrétisation du plan d'actions pour l'avenir de la formation professionnelle en étroite collaboration avec les milieux concernés.

Enseignement et formation postobligatoires: adaptation des conditions d'accès dans les filières à plein temps

Le Conseil d'Etat entend diminuer les filières et les effectifs des écoles à plein temps (où les taux d'échecs sont très élevés) avec un transfert progressif d'une partie des élèves dans les différentes voies de l'apprentissage en dual. A terme, il est prévu que les seules écoles du secondaire 2 qui seront maintenues à plein temps seront celles de maturités. Dès cette rentrée, les réformes vont dans le sens d'une spécialisation du Lycée Jean-Piaget (LJP) dans la maturité spécialisée, gymnasiale et professionnelle (y compris post-diplôme). Le diplôme de commerce, devenu CFC, sera uniquement dispensé au Centre

interrégional de formation des Montagnes neuchâtelaises (CIFOM) et la maturité commerciale professionnelle pourra être obtenue en 3 ou 4 ans au CIFOM et au LJP. La maturité santé-social continue à être dispensée au CIFOM.

CFC et maturité professionnelle technique intégrée en quatre ans

Les modalités d'obtention d'une maturité professionnelle technique en plus d'un CFC sont modifiées pour la rentrée 2011-2012. L'un des dispositifs qui prévaut actuellement consiste en l'obtention d'un CFC dans un métier technique en trois ans seulement (durée normale: 4 ans) auquel s'ajoute une 4^e année pour obtenir la maturité professionnelle. Le nouveau dispositif, qui dure aussi quatre ans, voit l'apprenant obtenir son CFC et sa maturité professionnelle au même moment, au terme de quatre ans de formation (voie intégrée 4 ans). Les deux autres voies de formation subsistent sans changements: la possibilité d'obtenir un CFC et une maturité professionnelle en trois ans (voie intégrée 3 ans) ou la maturité professionnelle qui s'obtient en un an après le CFC (voie post-CFC).

Pour de plus amples renseignements:

Philippe Gnaegi, conseiller d'Etat, chef du DECS, tél. 032 889 69 00.

Laurent Feuz, chef du Service des formations postobligatoires et de l'orientation, tél. 032 889 69 40.

Neuchâtel, le 25 août 2011